

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
rue du Péral;
V. BARREAU, rue St. Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît,
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche.

PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24
1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Etranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 2 Juillet 1826.

La députation de Lyon est de re-
tour de St-Etienne depuis avant-hier.
Elle n'a pu obtenir le changement de
Itinéraire de Madame LA DAUPHINE.
S. A. R. ne viendra pas à Lyon; nous
n'avons eu qu'un instant l'espoir de la
posséder.

M. gr l'Archevêque était au nombre
des dignitaires de ce département, qui
s'étaient rendus auprès de Madame LA
DAUPHINE. Le Procureur-général et le
Préfet étaient aussi partis pour Saint-
Etienne, qui a possédé un moment toutes
nos principales Autorités.

— Les chaleurs excessives que nous
éprouvons, depuis quelques jours, nous
font désirer un arrosage plus com-
plet et plus fréquent de nos promena-
des publiques. L'ordonnance sur la pro-
preté est exécutée en plusieurs endroits
avec la plus déplorable négligence. Ce
serait le cas cependant de tenir la main
à son observance rigoureuse. La santé
des citoyens y est vivement intéressée.

— L'Académie de Lyon a, sur la pro-
position de M. Guerre, protesté contre
l'organisation provisoire donnée à l'E-
cole de la Martinière, dont elle est
appelée, par le testament du général
Martin, à régler la formation et les
statuts. Le Ministre de l'intérieur devra
prononcer sur ce conflit.

— Le Conseil-d'état est saisi de plu-
sieurs oppositions qui ont été formées,
au règlement du 15 mai 1825, sur la
hauteur des bâtimens à Lyon. Il s'agit

de savoir si son exécution doit frapper
les immeubles existans lors de sa pu-
blication.

— Mad. de Châteaubriant doit quitter
la Suisse dans la première quinzaine de
juillet. Sa santé est toujours chance-
lante et ne se rétablit pas. L'espoir
qu'elle avait fondé sur son séjour en
Suisse est loin de se réaliser. A son
retour, elle passera quelques jours dans
notre ville.

— Un jeune professeur, du faubourg
de la Croix-Rousse, ne sachant pas na-
ger, est devenu victime de son impru-
dence. Il s'est noyé, dans la Saône, ces
jours derniers.

— La troupe de Lagardère a quitté
Vienne où elle a compté plus d'un
succès. Elle va parcourir le midi de la
France. Le sujet le plus intéressant
qu'elle renferme est sans doute mada-
me Lagardère, pour laquelle les ama-
teurs de la province ont tous les mê-
mes yeux que les habitués de notre
parterre.

— L'Eclaireur du Rhône vient de
perdre son procès à la Cour de cassa-
tion. Son pourvoi a été rejeté. Cette
Cour a décidé, sur les conclusions con-
formes de l'avocat-général, que les Tri-
bunaux avaient jugé *en fait*, dans l'hy-
pothèse, en estimant qu'il y avait ten-
dence à la politique, et que, sous ce
rapport, la décision attaquée échappait
à la critique de la Cour régulatrice.
L'éditeur a été condamné à 150 francs
d'amende et aux dépens.

ALBUM LYONNAIS.

Quel est le poète par excellence,
la merveille du siècle, l'homme qui
possède seul le secret de la véritable
poésie? c'est Casimir Delavigne, diront
quelques-uns. D'autres nommeront La-
martine. Ils sont tous dans l'erreur la
plus complète: c'est M. de Sigoyer,
employé à la préfecture de la Drôme.

On ne s'attendait guère
à le trouver en cette affaire.

Mais, dira le lecteur, d'où nous
vient cet arrêt prononcé avec un ton si
tranchant? Il émane, répondrons-nous,
de la haute sagesse d'un poète portu-
gais, du chantre du Brésil, qui a cé-
lébré dans un poème, digne en tout de
l'illustre Chapelain, les charmes de
St-Christophe, d'Andrehi, de Palheiro,
et d'autres lieux dont les noms sont
plus poétiques encore. Cet arrêt est
de M. de L.... enfin, que Lyon a le bon-
heur de posséder depuis quelque tems,
sans qu'aucun de nos ingrats conci-
toyens se doute seulement de sa féli-
cité. Il va consacrer un chant descrip-
tif à chacun de nos faubourgs. Honneur
aux hôtes aimables des petites cam-
pagnes de nos environs! l'immortalité
les attend, si l'Homère du Brésil di-
rige de leur côté ses promenades ro-
mantiques. Le plus mince d'entre eux
marchera, grâce aux petits vers de ce
grand homme, l'égal de l'empereur
Don Pedro, qu'il célèbre dans ses chants.

— Le Journal du Commerce a en-
richi d'un nouveau conte-bleu, le Re-
cueil de la Mère Loye, Il raconte que
le docteur anglais Hottam a été té-

moins de la résurrection d'un individu gelé, depuis 166 ans, au pied du mont St.-Gotthard. Ressusciter les morts, quand nos docteurs enterrent si bien les vivans, c'est, on en conviendra, de la médecine perfectionnée.

—Les *Préludes poétiques*, tel est le titre d'un Recueil, œuvre de deux journalistes, qui n'attend, pour paraître, que des souscripteurs. L'ouvrage sera sous presse, aussitôt que les pièces de vers, qui doivent le composer, seront terminées; le prospectus est achevé, et le poète improvisé a déjà fait l'acquisition de son dictionnaire de rimes. Ces préparatifs promettent un résultat.

—La bibliothèque à 60 centimes va posséder de nouvelles richesses : le *Journal de la Dauphine* est sur le point d'atteindre ses cent cinquante souscripteurs mêmes de cette infernale entreprise. On dit qu'un auteur sifflé et un rédacteur de journal se sont réunis pour composer une biographie des auteurs dramatiques vivans, que notre ville possède. Chaque profession leur a fourni le sujet d'une notice toujours méchante, rarement spirituelle. On nous a assuré qu'un avocat, qui a fait jouer deux vaudevilles, y est assez grossièrement maltraité. Prenez garde, MM. les zôles; nous connaissons un auteur, celui du *Mari sans femme*, dont le nom est omis sur votre liste intéressante. Un article lui sera consacré dans le supplément que se proposent de publier quelques *malins* de la ville.

—Une Dlle S..., de notre cité, a publié un léger Recueil de poésies diverses, où l'on trouve force romances. *L'Eclaireur* l'a traitée à peu près comme étant de la famille des *Perenon*. Nous sommes forcés d'avouer qu'il y a bien quelque dose de ridicule dans le poème de notre aimable compatriote, âgée, dit-on, de 22 ans. Mais, en conscience, peut-on dire une vérité pénible à une jolie femme? Ce serait peut-être rendre un excellent service à Mlle S..., de laisser son Recueil dans le plus profond oubli. Jamais le Lecteur ne troublera le repos dont il jouit au fond de la boutique du Libraire, qui en possédera

long-tems toute l'édition. Donner la publicité de la critique à ces nullités littéraires, c'est préparer de vains regrets à leurs auteurs, et leur assurer une moisson de quolibets et de méchantes épigrammes.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

C'est jeudi, 29 du mois dernier, que *Mad. la Dauphine* est arrivée à Saint-Etienne. Une affluence considérable d'ouvriers des manufactures, et de personnes venues des communes environnantes, se pressaient dans les divers endroits que le cortège a traversés. S. A. R. a manifesté, à plusieurs reprises, sa satisfaction. Elle doit visiter les principaux ateliers de la fabrique d'armes et de celle des rubans. Cette ville acquiert tous les jours une grande importance, et ses habitans se rappellent encore, avec attendrissement, le passage dans leurs murs, en 1814, du Roi Charles X, alors *Monsieur*.

—M^{me} la Dauphine a visité la superbe papeterie de Cusset; elle a donné au directeur des marques publiques d'encouragement et d'intérêt, et s'est fait expliquer tous les procédés de la fabrication du papier. Enfin, elle s'est retirée en laissant aux ouvriers des marques de sa munificence.

—L'Evêque du Mans vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Ses jours sont dans le plus grand danger, cependant on espère encore le conserver.

—Une demoiselle, âgée de 21 ans, a fait abjuration de la religion juive. Elle a été baptisée à Paris le 17 de ce mois.

—La peine de l'incendiaire De l'épine a été commuée en une détention perpétuelle, sans exposition ni flétrissure. Le dévouement de M^e Cheveau, défenseur d'office du condamné, et avocat distingué au Barreau de la ville, a donné une preuve bien honorable de désintéressement et du zèle qu'il apporte dans la défense des causes dont il est chargé.

—Les pertes de l'Episcopat français se multiplient d'une manière effrayante :

chaque jour voit éteindre une des lumières de l'ancienne Eglise. Nous avons encore la douleur d'annoncer la mort de M^{gr} l'évêque de Vannes, décédé, dans un âge avancé, au sein de son troupeau, auquel il consacrait tous ses instans, et après une maladie de peu de durée.

—La Société d'agriculture, de la Haute-Garonne, a, dans sa séance du 24 juin, distribué, à Toulouse, les récompenses qu'elle accorde tous les ans aux cultivateurs et bergers qui se sont distingués par leur bonnes mœurs, leur amour pour le travail, et l'intelligence avec laquelle ils ont rempli les devoirs de leur état.

—Nous trouvons dans les journaux d'Italie, un fait à joindre à l'événement que nous avons rapporté dans un dernier N^o, relatif à un jeune suisse atteint de la rage. Le comte Ferrari, mordu à Rome par un chien, dans le courant de mars, n'avait plus aucune espèce de crainte, lorsqu'arrivé à Florence la rage s'est manifestée. Trente heures après il avait rendu le dernier soupir.

—M. Horace Vernet a été élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de M. le Barbier, décédé. Sa nomination a eu lieu au premier tour de scrutin, circonstance fort honorable pour le récipiendaire, et fort rare dans les élections académiques.

—Le préfet du département de l'Hérault vient d'autoriser les maires des communes, qui ne sont point pourvues de sages-femmes, à désigner une ou plusieurs élèves, selon la population et les besoins de chaque localité, pour aller suivre les cours d'accouchement de l'Hospice de la maternité, à Montpellier. Celles dont les moyens seraient insuffisans pour s'entretenir à leurs frais, au chef-lieu, pourront être reçues gratuitement audit Hospice. Ces facilités font l'éloge des Administrateurs qui en savent faire la sage distribution.

—Le 12 juin, un orage terrible a éclaté sur la commune de la Motte (Drôme). Trente personnes, qui s'é-

étaient réunies sous un noyer, ont été frappées de la foudre au même instant. Une femme est morte sur le coup. Tous les autres ont reçu des blessures plus ou moins graves. Deux mulets ont été tués. L'un d'eux était monté par un individu qui n'a pas éprouvé la plus légère contusion. Sans la présence d'esprit d'un nommé Metton, qui accourut sur les lieux, le mal eût été plus grand. Il a eu la sage précaution de relever tous ces malheureux, les uns après les autres, et de manière à ce qu'ils pussent respirer. La femme, qui est morte, a été relevée la dernière.

— Les courses de chevaux pour différents départemens, au nombre desquels se trouve celui de l'Ain, auront lieu à Strasbourg le jeudi, 10 août prochain, à midi, pour les quatre prix d'arrondissement, et le lendemain onze, à la même heure, pour le prix principal. Ce dernier sera de deux mille francs, et les premiers de onze cents francs chacun.

— La Cour royale de Paris, à laquelle la Cour de cassation en avait renvoyé le jugement, a statué sur la plainte en contrefaçon portée par le capitaine Muller, auteur d'un ouvrage sur le crime à cheval, contre le libraire Guibal, de Lunéville. Ce dernier a été déclaré contrefacteur, et condamné à payer 20,000 fr., à titre de dommages-intérêts, au capitaine Muller qui est en outre autorisé à saisir, à son profit, tous les exemplaires de l'ouvrage publié par Guibal.

— Des scènes déplorables ont eu lieu à Bordeaux la veille de la St-Jean, par suite de la défense de l'Autorité de tirer des pétards, fusées ou autres pièces d'artifice, sur la voie publique. L'usage, a prévalu, ou plutôt la malveillance a mis à profit cette légère occasion de trouble. La force armée est intervenue, et quelques personnes ont été froissées dans le tumulte.

— La fille Henriette Cornier, déclarée coupable de meurtre volontaire sur un enfant de 18 mois, a été condamnée le 24 juin, par la Cour d'assises de la Seine, aux travaux forcés à perpétuité, l'exposition et à la flétrissure. La circonstance de la préméditation n'a pas

été déclarée constante: elle eût entraîné la peine capitale. Les deux défenseurs de l'accusée, MM. Gauthier-Biauzat et Fournier, se sont efforcés d'établir qu'il n'y avait point eu de volonté de commettre un meurtre. Henriette Cornier a entendu cet arrêt sans manifester la moindre émotion.

— Une femme de Londres vient de commettre un crime qui a beaucoup d'analogie avec celui d'Henriette Cornier. Elle a égorgé avec un couteau de cuisine une fille naturelle de son mari, âgée de 3 ans.

— On écrit, de Bordeaux, que le procès relatif à l'assassinat du nommé Souillac père est terminé: Souillac fils a seul été condamné à la peine de mort. La mère, qui n'avait été déclarée complice de ce crime qu'à la simple majorité, a été mise en liberté, la Cour s'étant rangée du côté de la minorité des jurés. Les autres accusés ont été absous. Un cri d'horreur et d'indignation a accueilli la femme Souillac, à sa sortie de l'auditoire. Il n'a rien moins fallu que l'assistance de la force armée pour la protéger contre les excès de la populace qui la poursuivait.

— Un feu d'artifice a été tiré à Bourg, le 25 juin, au profit des indigens du pays. L'affluence était grande, et la recette a dû être considérable.

— Un accident survenu à St-Etienne, dans une maison en construction, a coûté la vie à un ouvrier maçon. Il est mort sur le coup.

— La Chambre du Conseil du Tribunal de la Seine n'a pas encore prononcé sur la procédure instruite contre le sieur Martial d'Arzac, prévenu d'avoir adressé à une princesse des lettres plus qu'inconvenantes. Les médecins ont fait leur rapport sur son état.

— Un journal a parlé du prochain rétablissement de l'ancien siège métropolitain de Vienne. La bulle de circonscription, de 1817, l'avait ordonné, et M. de Bernis avait été désigné pour cette haute dignité ecclésiastique. Des circonstances majeures ayant fait ajourner cette disposition, on l'avait oubliée depuis long-temps.

— Les exercices de la Mission sont terminés à Rouen. Les derniers jours ont été marqués par des scènes d'édification. Une communion générale a réuni plus de six mille Fidèles dans la Cathédrale. Le plus grand ordre a présidé aux cérémonies de la clôture de la Mission. Le peuple de Rouen a ainsi donné le démenti le plus formel aux misérables qui l'avaient poussé au désordre.

— L'ancien éditeur du *Censeur européen*, M. Comte, prenait la qualité d'avocat sans avoir jamais exercé cette profession. Il a présenté sa demande en admission au Conseil de discipline de l'Ordre, à Paris. On a rejeté sa requête, en donnant pour motifs les divers procès politiques dans lesquels il a été impliqué. On se rappelle que le fameux Manuel ne fut pas admis à prêter serment comme avocat au Barreau de Paris.

— On travaille à composer la maison militaire du duc de Bordeaux. Plusieurs officiers de la plus haute distinction sont appelés à en faire partie.

— Les eaux ont occasionné dans l'intérieur de l'Allemagne de très-grands ravages. Des inondations subites ont emporté les ponts et détruit les communications dans une grande partie de la Silésie. De plus grands malheurs sont arrivés dans le duché de Hesse-Darmstadt, où l'on a compté jusqu'à trente maisons dans un seul village, entraînées par la violence des eaux. Beaucoup d'hommes y ont péri.

— Le roi de Prusse, prince protestant, a rendu la plus complète justice à ses sujets catholiques, et donné en même temps un bel exemple que nos intolérans s'empresseront sans doute de rejeter. Il a permis dans ses Etats la mise à exécution de la bulle du Jubilé.

— Un nommé Buhaiser a publié dans le canton de Lucerne un écrit diffamatoire, où l'on remarque le passage suivant :

« Le gouvernement de notre canton » est une bulle de savon : il s'est établi par le parjure, la trahison, les » violences et le meurtre. Je déclare » donc qu'il n'y a dans notre canton,

» ni gouvernement, ni autorités, qui
» aient le droit de faire arrêter qui
» que ce soit »

Ce singulier pamphlétaire vient d'être
condamné à trois années de détention.

VARIÉTÉS.

Nous avons lu, dans une Feuille
romantique, une pièce de vers, qui se
termine par ceux-ci que l'auteur
adresse à une jeune beauté :

Pour moi, si, quelque jour, par un arrêt
des Dieux,

Mis en défaut sur mes mesures,
De ce maudit amour je ressens les bles-
sures,

Que ses flèches du moins s'aiguisent sur
vos yeux.

L'auteur rocailleux du poème de Ste.-
Magdeleine voyait dans les yeux de son
héroïne deux bénitiers ; M. *** y voit
une pierre à aiguiser. C'est le cas de
dire avec Molière :

J'en pourrais par malheur faire d'aussi
méchants ;

Mais je me garderais de les montrer aux
gens.

— On saisit avec avidité toutes les
occasions qui se présentent d'attaquer
la religion de nos Pères. Des malfai-
teurs sont arrêtés dans les environs de
Villefranche, aussitôt on proclame que
l'un d'eux est allé à la messe et qu'il
a suivi les instructions des mission-
naires. Quel argument pitoyable !
Que prouverait, par exemple, contre
le libéralisme, qu'un individu profes-
sant cette opinion fût trouvé parmi des
assassins ! Voudrait-on qu'on tirât de ce
fait isolé la conséquence que les prin-
cipes libéraux préconisent l'assassinat ?
Voilà cependant où conduit le vertige
de l'esprit de parti !

Une mission est ouverte à Avignon,
les exercices du Jubilé y sont suivis
avec calme et bonne foi. Il ne reste
qu'une ressource, c'est de mettre sur
le compte des missionnaires l'accident
arrivé à quelques habitants de Roque-
maure, dont le bateau a naufragé près
d'Avignon, où les amenait le désir

d'assister aux cérémonies qu'on y de-
vait célébrer :

Rare et sublime effet d'une imaginative,
A qui rien n'est égal en personne qui vive.

— Le bruit court que la Diplomatie
enlève aux Muses le poète Lamartine.

— M Riboutté a fait jouer, le 24 juin,
au Théâtre-Français, le *Spéculateur*,
comédie en cinq actes et en vers. Le
succès a égalé l'ensemble avec lequel
cette pièce a été représentée.

— Potier fils continue ses débats. On
lui reproche de ne pas sortir des rôles
de son père.

— *La Dame blanche* commence à
être suivie avec moins de fureur. On
remarque, lorsqu'on la donne, quel-
ques éclaircies au parterre de Fey-
deau, où l'on étouffait il y a quelque
temps. Il en est des pièces en vogue,
comme de l'amitié : tout s'use. Il n'est
pas si bons amis qui ne se quittent.

— Le Classique et le Romantique se
sont déclarés une guerre acharnée. Un
docteur vient de publier une Consulta-
tion sur l'état actuel de la Littérature
française. Son ouvrage est intitulé : *Des
Maladies de la Littérature*. La simple
inspection des premières pages de ce
léger écrit suffit pour nous apprendre
que ce prétendu docteur est un cham-
pion du Romantisme.

— Un journal rend compte, en ces
termes, du second début de Cavé à
Feydeau : Cavé, dit-il, a très-mal
chanté dans le *Chaperon rouge* ; c'est
dommage, car cet acteur a une bien
belle jambe.

Parmi les livres à 60 c., l'on re-
marque la *Petite Biographie des con-
ventionnels*, avec leurs votes dans le
procès de Louis XVI, par un jacobin
converti.

— Les cours de l'Ecole de pharma-
cie, à Paris, ont été suspendus pen-
dant quelques jours. La nomination du
nouveau professeur Gailbert a occa-

sionné des interruptions, des clameurs,
et même un trouble formel.

— On va créer une quarante-unième
place à l'Académie française, afin de
faire cesser les mauvaises plaisanteries
sur le zéro.

— *L'Envieux et le Flatteur*, tel
est le titre d'une comédie en cinq ac-
tes, de M. Etienne, l'auteur des *Deux
Gendres*. Elle doit être incessamment
représentée sur le Théâtre-Français.
C'est avec plaisir que nous voyons cet
écrivain, qui compte quelques succès
au théâtre, abandonner enfin la carriè-
re aventureuse des partis.

— L'homonyme de notre acteur St-
Albain a été repoussé du théâtre de
Marseille, où le Public l'a accueilli à
sa troisième représentation avec un
concert unanime de sifflets. Nous som-
mes plus indulgens sur la scène des
Célestins.

En revanche, Mlle Cœlina et notre
ancien danseur comique, Arnaud ca-
det, dont on se rappelle les charges
originales autant qu'extraordinaires,
dans le ballet des *Meuniers*, ont obte-
nu un succès des plus complets. Le Pu-
blic leur a donné des preuves bruyantes
et multipliées de son entière satisfac-
tion.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 29 Juin.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22
Mars 1826. — 98 f. 20 c. 15 c. 20 c. 15 c. 20 c.
98 f. 15 c.

Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 65 f. 80 c. 75 c. 60 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1095 f.

Action de la banque,
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1370 f.
Rente de Naples, 72 fr. 70 c.

Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis.
Janvier 1826. — 47.
Emprunt d'Haïti

THÉÂTRE.

Le Code et l'Amour. — Nicolas Rémi, ou
le Fermier de la Bresse. — Le Coiffeur et le
Perruquier. — Il n'est qu'un pas du mal au
bien, ou la Fille mal gardée.